

**Compte rendu de la rencontre du comité de liaison
du Parc éolien de la Dune-du-Nord**
tenue le vendredi 22 septembre 2017 à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Étaient présents :

Marie-Ève Giroux
Véronique Déraspe
Louis Fournier
Serge Bourgeois
Jean-Étienne Solomon
Marc-Olivier Massé
Sylvette Leblanc
Jasmin Roy
Sony Cormier
Michel Bonato
Daniel Gaudet
Audrey Keating
Gilbert Scantland
Claude Richard

Organismes :

Attention FragÎles
Société de conservation
Comité ZIP
MÎM
MÎM
CERMIM
CCEÉ (MÎM)
Développement social CJE
Chambre de commerce des Îles
Association touristique régionale
Société d'aide au développement des collectivités
CEDEC (par visioconférence)
RIÉGÎM
Coordonnateur du comité

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute, tel que prévu, à 9 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Depuis la rencontre du 30 août dernier, quelques changements sont survenus dans la composition du comité et on a pu, par ailleurs, combler les sièges vacants en fonction des secteurs désignés.

Tout d'abord, Brigitte Aucoin de la Commission scolaire des Îles a dû se désister faute de disponibilité, mais s'est toutefois dite intéressée à collaborer aux travaux du comité de manière ad hoc lorsque l'évolution des dossiers le justifiera.

Louis Fournier représentera désormais le Comité ZIP en remplacement de Yves Martinet.

Comme représentants du secteur économique, on accueille au comité Sony Cormier de la Chambre de commerces des Îles et Daniel Gaudet de la SADC.

En ce qui concerne les organismes sociaux, Jasmin Roy, coordonnateur du Développement social au Carrefour jeunesse-emploi et Audrey Keating du CEDEC se joignent également au comité.

Ceci complète la formation du comité de liaison.

On souligne également la participation de Sylvette Leblanc de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) ainsi que de Michel Bonato, directeur de l'ATR qui n'avaient pu être présents lors de la rencontre du 30 août dernier.

Gilbert Scantland remercie tous les membres de leur participation aux travaux du comité.

Claude Richard agira, quant à lui, comme coordonnateur des travaux du comité, ceci incluant la rédaction des comptes rendus des rencontres ainsi que certains suivis, au besoin.

4. RETOUR SUR LA RÉUNION DU 30 AOÛT

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion et conviennent qu'il est conforme aux discussions tenues lors de celle-ci. Les principaux points traités lors de cette rencontre feront l'objet d'un suivi à la présente réunion.

5. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Au cours des derniers jours, la régie a procédé à la signature d'ententes de participation avec divers producteurs qui sont maintenant en train de finaliser les propositions qu'ils déposeront à Hydro-Québec. La régie a publié un addenda (addenda no. 2) reportant au 18 septembre la date butoir pour la signature d'une entente de participation. La date finale pour le dépôt des propositions à Hydro-Québec est le 11 octobre.

6. DISCUSSIONS SUR LES ATTENTES ET LES PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU :

6.1 L'environnement

On convient qu'à priori les documents produits à cet effet par la Régie, notamment la demande d'autorisation en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* et l'addenda déposés au MDDELCC, la documentation déposée par la Régie pour la consultation du BAPE, et la carte des contraintes, constituent un bon guide de base à l'usage des promoteurs à ce stade-ci de l'élaboration de leur proposition. On se dit, toutefois, qu'une visite physique du site permettrait aux producteurs de vraiment mieux prévoir dans quel contexte ils devront travailler. Le principal problème étant celui des chemins d'accès, on recommande fortement aux entreprises de s'adapter le plus possible au terrain naturel en utilisant les vallons pour contourner les dunes plutôt que d'intervenir directement sur celles-ci. Les milieux humides sont également des environnements à respecter, bien évidemment.

On revient également sur l'importance des mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation qui devront être déterminées avant le début du projet. On considère qu'après la construction, certaines interventions sur le terrain qui avaient été rendues nécessaires pendant la construction pourraient être remises en état. Par exemple, on pourrait diminuer la largeur des chemins et remettre en état les surlargeurs qui étaient nécessaires lors du chantier.

On souhaite également conscientiser les producteurs à la sensibilité particulière du milieu dunaire dans sa globalité et c'est ainsi qu'on leur suggère de faire appel à l'expertise locale en la matière, laquelle est susceptible d'apporter des solutions mieux adaptées au milieu sans pour cela qu'elles soient nécessairement beaucoup plus coûteuses.

Par ailleurs, la Régie a commandé des travaux d'inventaires en ce qui concerne la présence d'oiseaux et de chauve-souris. Les travaux sont toujours en cours et les résultats sont attendus en décembre.

6.2 Les retombées économiques

Plusieurs opportunités d'affaires peuvent découler de la réalisation du projet, notamment lors de la construction des infrastructures, la manutention et le transport des composantes et l'érection des éoliennes.

La réalisation du projet nécessitera l'embauche d'ouvriers et de sous-traitants. C'est généralement le turbinier qui est responsable du transport des équipements jusqu'au site alors qu'un contracteur est, quant à lui, responsable des travaux de construction des bases d'éoliennes, des routes, du réseau collecteur, de la sous-station électrique et de l'érection des éoliennes.

Il est trop tôt pour évaluer exactement le nombre de travailleurs qui seront requis pour le chantier, mais il est envisageable qu'une trentaine de travailleurs puissent y être affectés lors des périodes les plus actives. La période la plus probable de transport et de construction des éoliennes devrait se situer vers la fin de l'été début d'automne en tenant compte de l'achalandage du port et des quais et des diverses autres contraintes qui peuvent entrer en ligne de compte.

On convient donc de prévenir les entreprises concernées de ces opportunités et éventuellement de fournir au producteur une liste d'entreprises intéressées et qualifiées pour répondre aux besoins de sous-traitance. Il peut s'agir d'entreprises en construction, en transport, en génie civil, en environnement autant que des établissements de restauration et d'hébergement pour les travailleurs qui séjourneront ici aux différentes étapes du projet.

6.3 La réglementation municipale

En ce qui concerne la municipalité, sa préoccupation la plus urgente à cette étape concerne une disposition spécifique présente au Règlement de zonage qui exige que les producteurs qui soumissionneront auprès d'Hydro-Québec soumettent un plan d'implantation à la municipalité, et ce, dans de très brefs délais. Par la suite, ils pourront éventuellement recevoir un certificat de conformité en vertu du règlement de zonage, lequel pourrait, toutefois, être conditionnel si certaines informations ne pouvaient être fournies lors de la présentation du plan d'implantation.

6.4 Les impacts sociaux

On ne peut sous-estimer l'impact visuel du projet dans le paysage. Il est ainsi suggéré que lors de l'élaboration d'une simulation visuelle du projet, celle-ci soit faite avec le plus de précision et de fiabilité possible en tenant compte de certains points de vue ce qui donnerait un aperçu de l'impact des éoliennes dans le paysage et permettrait de faire certaines recommandations, le cas échéant.

7. COMMUNICATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

On insiste sur le fait que des communications transparentes auprès de la population via les médias locaux notamment, constituent le meilleur gage d'un développement harmonieux du projet.

On indique, par ailleurs, qu'une fois que le producteur sera choisi et que le projet sera déterminé, ce dernier tiendra une session d'information/consultation auprès de la population afin de répondre le plus adéquatement possible aux interrogations et commentaires que le projet pourrait susciter.

7.1 Publication des comptes rendus

On convient de produire à l'issue de chaque réunion un compte rendu qui fera état de l'information transmise au comité et des consensus qui auront émergé des discussions. Ce compte rendu sera envoyé aux médias et rendu disponible sur le site internet de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM. Gibert Scantland, directeur général de la Régie agira comme porte-parole du comité.

7.2 Article dans le magazine Les Îles

Tel que convenu un article retraçant les grandes lignes du projet a été publié dans la plus récente édition du magazine Les Îles.

7.3 Site internet

Une adresse web info.dunedunord@regieenergiegim.net est maintenant disponible pour permettre à la population d'adresser à la Régie toute question ou commentaire relatif au projet.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est fixée au 1^{er} novembre prochain à 8 h 30 à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

9. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La réunion prend fin à midi.